Maitre d'ouvrage : M. Gonzalez César

Adresse: 10 Place de l'Eglise 18330 Nançay - Tel: 0672270503 - Email: cesar.gonzalez@orange.fr

Objet du projet : Maison Individuelle Lieu du projet : Chemin de la Croix de Billaudy 18330 Nançay

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

Allotissement

Lot N°00 Généralités pour tous les corps de métier
Lot N°01 VRD - Gros Œuvre
Lot N°02 Charpente Bois - Ossature Bois
Lot N°03 Couverture et Zinguerie
Lot N°04 Menuiseries Extérieures - Serrurerie
Lot N°05 Plâtrerie Isolation
Lot N°06 Electricité - Réseaux
Lot N°07 Chauffage - Ventilation - Plomberie
Lot N°08 Revêtement de sol - Carrelage - Faïence

Lot N°09 Peinture

Maitre d'œuvre / Maitre d'ouvrage : M. Gonzalez César Tel : 0672270503 Email : cesar.gonzalez@orange.fr

Bureau d'étude Structure Béton : M. Ratero Hervé Tel : 0699576350 Email : rchstructures18@orange.fr Etude Géo téchnique de sol : M. Rollet Pascal Tel : 0786990186 Email : monetude2sol@gmail.com

Bureau d'étude Thermique: Mme. Le Gal Peggy Tel: 0661894232 Email: contact@behemilia.fr

Maitre d'ouvrage : M. Gonzalez César

Objet du projet : Maison Individuelle Lieu du projet : Chemin de la Croix de Billaudy 18330 Nançay

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) Lot N°09 Peinture

Bureau d'étude Structure Béton : M. Ratero Hervé Tel : 0699576350 Email : rchstructures18@orange.fr Etude Géo téchnique de sol : M. Rollet Pascal Tel : 0786990186 Email : monetude2sol@gmail.com

9,00 Lot N°09 Peinture

9,01 Généralité

Code

Descriptif: Toutes les prestations de travaux et de fourniture demandées au présent lot devront être conformes au DTU en vigueur, le respect des règles de l'art du corps de métier devra être respecté. S'il n'y a pas de DTU, un avis technique sera impérativement demandé et devra être respecté.

> Le projet est soumis à la réglementation thermique RE2020. Les entreprises doivent donc en tenir compte dans leurs offres et porter une attention toute particulière pour employer des matériaux et des mises en œuvre ayant des fiches FDE&S. Atteindre le maximum de cibles de la démarche avec pour objectif la maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur et créer un environnement intérieur satisfaisant. L'étude thermique de ce projet est joint en annexe. Obligation de résultat :

> L'Entrepreneur exécute, comme étant inclus dans son prix, tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages complets de la description des ouvrages, dans le respect de l'obligation de résultat défini dans le présent dossier, et en coordination avec l'ensemble des entreprises titulaires des marchés dont les ouvrages viennent en interface avec les ouvrages décrits ci-après.

L'obligation de résultat est définie par le présent document. Pour la réalisation de ces ouvrages, l'Entrepreneur est tenu de respecter les dispositions techniques, géométriques et architecturales de tous les documents, leurs annexes et dans les plans. Les techniques et travaux nécessaires à l'achèvement parfait des ouvrages et dont la définition est omise dans le dossier, sont mis en œuvre par l'Entrepreneur dans le respect des obligations de résultat et des normes en vigueur. Les plans joints au dossier du marché représentent graphiquement les principes constructifs, structurels et architecturaux, en complément au présent document. Ils constituent la définition architecturale des éléments des ouvrages, à laquelle l'Entrepreneur est tenu de se conformer : paramètres géométriques, formes et dimensions, continuités et alignements, aspect des parties visibles. Ces plans sont des plans guides et ne font pas office de plan d'exécution. Les définitions techniques détaillées qu'ils contiennent et qui vont audelà des principes exposés dans les chapitres "Description des ouvrages" ne sont qu'indicatives. L'Entrepreneur du présent lot doit se reporter impérativement aux pièces générales du marché et ses annexes et aux documents particuliers de chacun des lots, et en avoir une parfaite connaissance. L'entrepreneur du présent lot devra le parfait achèvement des travaux convenus au CCTP, l'entrepreneur ne pourra en aucun cas revenir sur le caractère forfaitaire de son marché. L'entrepreneur sera responsable sur le chantier et vis-à-vis des tiers. Il aura obligation de mettre en œuvre tous les systèmes de sécurité et protection. Le cas échéant, il sera tenu responsable en cas d'accident. Avant la réception des travaux, une visite de pré-réception sera organisée avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre pour vérifier la conformité des ouvrages par rapport aux plans et aux spécifications techniques. Les réserves éventuellement constatées lors de cette visite devront être levées dans les meilleurs délais par l'entreprise titulaire du présent lot.

L'entrepreneur devra réaliser toutes demandes et demarches administratives avant réalisation des travaux, DICT, demande auprès des concessionnaires pour les differentes alimentations et rejets, AEP, EU, Telecom, Electricité, Gaz... Chaque lot est tenu de respecter la propreté du chantier, tous déchets, gravois et emballages seront évacués quotidiennement du chantier, ou mis dans des bennes prévues pour chaque type de déchets. Les matériaux en attente d'être installés ou édifiés seront stockés sur place de façon à ne gêner aucun autre corps de métier. Tout feu de chantier quelqu'il soit sera formellement interdit. Le chantier sera livré propre et nettoyé de tous matériaux et gravois.

Le titulaire du lot peinture devra coordonner ses activités avec les autres corps de métier intervenant sur le chantier, notamment en ce qui concerne les étapes de préparation des surfaces et de protection des éléments adjacents.

Le titulaire du lot peinture devra fournir tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux, notamment les fiches techniques des produits utilisés, les certificats de conformité, et tout autre document demandé par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

Rebouchage des éventuels trous ou fissures dans les murs ou les boiseries avec un enduit approprié avant l'application de la peinture.

Application de deux couches de peinture sur les plafonds et les murs pour une couverture uniforme et une finition impeccable.

Nettoyage complet des zones de travail après achèvement des travaux de peinture.

Option 3 Ajout de l'entreprise pour manque ou variante

Localisation: Ponton (sauf lame de terrasse) Noir Satiné

Code